



Règlement financier 2023-2024

Article 1 - tarifs et scolarité

Les tarifs sont mensuels sur 10 mois.

Article 1.1 - contribution familiale

(hors cotisations diocésaine, tutelle ou sections internationales)

Primaire	Collège	Lycée	CPGE BL1	CPGE BL2
48,77€	116,48€	123,32€	200,08€	194,43€

Article 1.2 - restauration

Tarifs par repas. Possibilité de forfait demi-pension mensuel au collège (4 repas par semaine). En maternelle et élémentaire, les familles devront informer sur EcoleDirecte de la présence ou non de leurs enfants à la restauration. Toute modification devra être signalée 24 heures avant.

Demi-pensionnaires, internes et internes externés : en cas d'absence d'une semaine ou plus, seule la part alimentaire de 2€ sera remboursée.

Maternelle	Élémentaire	Collège	Lycée	CPGE
6,84€	6,50€	7,18€ ou forfait mensuel : 99,65€	7,18€	7,18€

Article 1.3 - internat

Pour les filles, lycée et CPGE uniquement. Le forfait mensuel comprend la contribution familiale, la restauration et l'hébergement.

2° et 1°	Terminale	CPGE BL1	CPGE BL2
627,18€	615,67€	795,31€	732,04€

Article 1.4 - internat externé

Pour les élèves du lycée et de CPGE. Ce forfait mensuel comprend la contribution familiale et tous les repas du lundi matin au vendredi soir.

2° et 1°	Terminale	CPGE BL1	CPGE BL2
407,34€	395,73€	517,63€	468,88€

Article 1.5 - cotisations

Cotisations facultatives, tarifs annuels.

Association Parents d'Élèves (APEL)	Association sportive (UGSEL)
26€	15€

Article 1.6 - divers

Cotisations facultatives, tarifs annuels.

	Primaire	Collège	Lycée	CPGE
Salle panier repas	1,18€ <i>(PAI uniquement)</i>	1,18€	1,18€	1,18€
Périscolaire & études du soir	0,30€ par 1/4 d'heure	0,30€ par 1/4 d'heure	0,30€ par 1/4 d'heure	-
Location de casiers	-	30€ /an	30€ /an	30€ /an

NOTA BENE

Ces tarifs sont complets, uniques et définitifs. Seuls les éléments ci-dessous peuvent y être ajoutés :

- Cotisations diocésaines et tutelle méricienne (entre 17€ et 19€ par mois)
- Sections Internationale et Bachibac (30€ par mois)
- Cotisation au Cercle de l'Aviron Nantais pour les inscrits
- Divers voyages et sorties

Article 2 - facturation

Les facturations de scolarité, demi-pension ou internat sont effectuées à la fin du mois de septembre. Elles sont disponibles et visibles uniquement sur EcoleDirecte, via les accès familles.

Article 3 - paiement

Article 3.1 - paiement par prélèvement

Les prélèvements s'effectuent sur 10 mensualités, du 5 septembre 2023 au 5 juin 2024, établis de la manière suivante :

- Premier prélèvement le 5 septembre 2023 : 60€ par enfant au primaire et 150€ par enfant au secondaire/supérieur
- 9 prélèvements, du 5 octobre 2023 au 5 juin 2024

Article 3.2 - autres modalités

Les modalités suivantes de règlement sont éventuellement possibles, avec l'accord de la comptabilité familles :

- ▶ par virement
- ▶ par carte bleue

Article 3.3 - restauration, périscolaire, études du soir

Les familles peuvent suivre et traiter directement au jour le jour les règlements concernant la restauration, le périscolaire et les études du soir, via leur accès EcoleDirecte.

Article 3.4 - arrhes

Lors de l'inscription, les arrhes demandées aux familles sont les suivantes :

- primaire : 75€
- secondaire :
 - externes : 75 €
 - demi-pensionnaires : 125€
 - internes : 300€
- supérieur (CPGE) : 400€

En cas de validation définitive de l'inscription, ces arrhes seront déduites de la facture de scolarité. Dans le cas contraire, elles sont conservées par l'établissement.

Article 4 - réductions familles nombreuses

Réduction accordée sur la contribution familiale :

- ▶ aux deux premiers enfants : 0%
- ▶ au troisième enfant : 50%
- ▶ au quatrième enfant : 75%
- ▶ au cinquième enfant : 100%

Article 5 - aides et facilités

▶ Un service est dédié aux bourses & familles en difficulté financière, à la comptabilité. Il est joignable par ÉcoleDirecte (comptabilité bourse).

▶ Aides de la mairie :

En fin d'année civile, la commune de Nantes nous transmet le montant des aides de restauration éventuellement accordées aux familles ; les facturations en tiennent compte automatiquement.